RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01327
Numéro SIREN : 538 520 545
Nom ou dénomination : ABCV PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2018 sous le numéro de dépôt 55644

AFI AUDIT
Commissaire aux Comptes

ABCV PARTICIPATIONS

9, rue Georges Ville

75116 PARIS

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société ABCV PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

AFI AUDIT
Commissaire aux Comptes

ABCV PARTICIPATIONS

Société à responsabilité limitée au capital de 2 260 000 euros
R.C.S. Paris 538 520 545

9, rue Georges Ville
75116 PARIS

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la SOCIETE ABCV PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

AFI AUDIT
Commissaire aux Comptes

ABCV PARTICIPATIONS
9, rue Georges Ville
75116 PARIS

A l'Associée unique,

En notre qualité, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code de commerce par décision unanime de l'Associée unique en date du 11 avril 2018, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 30 juin 2017, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un bénéfice de 737 829 euros, des capitaux propres de 5 498 362 euros et un endettement nul ;
- la situation comptable intermédiaire établie au 31 décembre 2017, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, révèle un résultat de 397 002 euros ;
- votre gérant et ses conseils ne nous ont pas indiqués l'existence d'évènement susceptible de dégrader son résultat.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Levallois-Perret, le 23 mai 2018

AFI AUDIT
Commissaire à la transformation
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Jean-Claude SPITZ
Associé